

Cloudya

Description des services



Version 2.1

NFON France
81, rue Réaumur
75002 Paris
Telephone : + 33 (0) 1 88 45 38 00
www.nfon.com

© 2026 NFON France – Tous droits réservés
Sous réservé de modifications et d'erreurs

Version 2.1 /02.2026 (FR)
avec effet au 13 Octobre 2021

Table des matières

1. Introduction	4
2. Services de base	4
2.1 Factures et données de facturation.....	5
3. Système de téléphonie	5
4. Réseau téléphonique public	6
4.1 Dispositions particulières pour la France	6
5. Meet & Share	7
6. Gestion des terminaux.....	7
6.1 Provisionnement des terminaux	8
6.2 Connexion des terminaux	8
7. Services additionnels	8
7.1 Option Mobilité.....	8
7.2 CRM Connect.....	9
7.3 Softphone	9
7.4 Couplage Téléphonie-Informatique (CTI)	9
7.5 Poste opérateur	10
7.6 AI Essentials.....	10
7.7 Nia FrontDesk	10
8. Obligations du client	11

1. Introduction

Pendant la durée du contrat, en fonction du tarif choisi, N FON met à la disposition du client sur Internet divers services dans le cadre des possibilités techniques existantes. La globalité des services fournis par NFON sont désignés ensemble comme la « Plateforme N FON ». Le transfert de données en provenance de et à destination de la Plateforme NFON s'effectue par l'intermédiaire de la connexion Internet du client. Cette dernière ne fait pas partie des services fournis.

Le présent document donne une description des services exploités et fournis par NFON sur le réseau et ne constitue ni une liste de toutes les fonctionnalités susceptibles d'être utilisées par l'utilisateur ni une liste des logiciels et des équipements compatibles. NFON s'engage à de fournir des services à la pointe de la technologie et de la sécurité et développe en continu sa plateforme et ses services. Par conséquent, les fonctionnalités individuelles peuvent évoluer pendant la durée du contrat; c'est pourquoi le présent document se limite ci-après aux fonctionnalités standards.

Des vues d'ensemble des fonctionnalités actuellement à la disposition de l'utilisateur, des conditions techniques ainsi que des logiciels et des équipements compatibles sont fournies par NFON et sont disponibles à tout moment sur mynfon.com et/ou nfon.com.

L'Accord sur le niveau de service (SLA) contient les règles relatives à la disponibilité des prestations définies dans la présente Description de Services.

Les coûts supportés par le client et l'utilisateur dans le cadre de l'utilisation des services fournis et des fonctionnalités sont régis par le tarif prévu au contrat.

2. Services de base

Pour utiliser les services fournis, NFON met à disposition une série de prestations qui comprennent les caractéristiques suivantes:

- Accès: L'accès du client à l'administration et à l'utilisation des fonctionnalités fournies par les services se fait par Internet au moyen d'un navigateur ou par l'intermédiaire de logiciels pour ordinateur ou smartphone (appelés applications) fournis par NFON.
- Utilisateur: L'utilisation des services est conditionnée par l'authentification de chaque utilisateur au moyen d'un nom d'utilisateur individuel et d'un mot de passe correspondant.
- Provisionnement : Le premier identifiant utilisateur, aux fins d'administrer les services fournis, est envoyé par courrier électronique à la date de la mise à disposition du service.
- Administration: Le client a la possibilité de réaliser et d'adapter lui-même l'installation et la configuration des services.
- Indépendance de l'implantation: Les services peuvent, dans la mesure où la réglementation le permet, être utilisés sur les différents sites du client (par exemple, ses filiales). Cela ne vaut que dans la mesure où les conditions de base (par exemple, un accès à Internet suffisamment dimensionné) sont réunies sur le site géographique souhaité.
- Mobilité: Tous les services peuvent, dans la mesure où la réglementation le permet, être utilisés en dehors des locaux du client (par exemple, en home office ou en déplacement). Cela ne vaut que dans la mesure où les conditions de base (par exemple, un accès à Internet suffisamment dimensionné) sont réunies sur le site géographique souhaité.

Les mots de passe peuvent être modifiés à tout moment par l'utilisateur concerné et ne doivent être connus que de lui seul. Les mots de passe initiaux doivent être modifiés immédiatement. Lors de l'utilisation des services, chaque identifiant utilisateur ne peut être utilisé que par un seul utilisateur.

L'utilisation se limite au fonctionnement d'utilisation attendu d'une seule personne physique. Toute autre utilisation est

exclue et sera, dès qu'elle aura été constatée, techniquement empêchée par NFON. Cette règle vise à préserver la qualité du service, la sécurité concernant les données des clients ainsi que la protection de tous les utilisateurs.

2.1 Factures et données de facturation

Les factures et les rapports de facturation sont établis conformément aux conditions définies dans le tarif. Les factures sont adressées au client par courrier électronique et, sur option, par courrier postal. Elles peuvent également être consultées en ligne dans l'espace client.

De surcroît, lors de l'utilisation du service « Réseau téléphonique public », N FON peut également fournir, si nécessaire, le détail de la consommation sous forme de factures détaillées. Ce service est fourni exclusivement par voie électronique et est réalisé exclusivement à la demande du client.

- Le numéro des destinataires est toujours raccourci des quatre derniers chiffres dans les factures détaillées. La liste des numéros de téléphone complets doit être demandée à l'avance par le client
- Les factures détaillées ne font pas apparaître les appels qui ne doivent pas l'être en vertu de la législation et de la réglementation nationale

3. Système de téléphonie

Le service « système de téléphonie » offre au client une installation téléphonique virtuelle (PBX) pour émettre des appels téléphoniques vers des numéros de téléphone. Ce service fournit les prestations suivantes:

- Extension : Les appels téléphoniques sont transmis soit en interne au sein du même système téléphonique virtuelle, soit, en liaison avec le service concerné, en provenance du et à destination du réseau téléphonique public
- Renvoi d'appel: Les appels entrants peuvent être renvoyés et transférés vers une destination de votre choix selon des règles différentes
- Répondeur téléphonique : stockage temporaire des messages vocaux¹, éventuellement transcription des messages vocaux basée sur l'IA² et, le cas échéant, notification automatique par e-mail.
- eFax: Envoi, réception et stockage de télécopies et, à titre facultatif, notification automatique par courrier électronique
- Téléconférences: Interconnexion d'appels avec jusqu'à cinquante participants en même temps
- Groupes d'appels: Les appels entrants peuvent être signalés à plusieurs extensions en même temps
- Files d'attente: Les appels entrants peuvent, après la diffusion d'une annonce ou d'une musique d'attente, être dirigés vers des extensions sélectionnées en fonction de règles définies
- Dialogue vocal (SVI) : Après la diffusion d'une annonce, les appels entrants peuvent être dirigés à travers d'un menu vocal vers le service souhaité sur la base de composition de numéro par l'appelant.
- Routage horaire : Les appels entrants peuvent être dirigés selon la date et l'horaire défini
- L'annuaire: L'annuaire téléphonique central avec des contacts personnels et partagés permettant l'affichage des noms des appelants

Les fonctions suivantes sont ainsi à la disposition des utilisateurs:

- Téléphonie : Appels téléphoniques entrants et sortants par des appareils et/ou des logiciels certifiés Voice over IP (VoIP)
- Gestion des appels: Configuration des règles de renvoi d'appel, d'appels en parallèle, d'appels en attente
- Messagerie vocale: Écoute des messages vocaux avec protection par code PIN et annonces individuelles
- Télécopie: Réception et envoi de documents
- Contacts: Accès aux contacts partagés et administration des contacts personnels

Une description détaillée de toutes les fonctionnalités du système de téléphonie est fournie dans la vue d'ensemble « Installation téléphonique » disponible sur mynfon.com et/ou sur nfon.com.

¹ 100 messages maximum par extension d'une durée maximale de 180 secondes

² Maximum 1 heure (=3600 secondes) par extension par mois ; minutes supplémentaires disponibles moyennant des frais supplémentaires

4. Réseau téléphonique public

Ce service permet aux utilisateurs de passer des appels vers le réseau téléphonique public ainsi que de recevoir des appels du réseau téléphonique public³

- Terminaison d'appels: Transmission d'appels et de télécopies en provenance du et à destination du réseau téléphonique public vers des numéros locaux, nationaux⁴ et internationaux
- Numéros de téléphone: Fourniture de numéros de téléphone nationaux avec et sans affectation géographique fixe ainsi que de numéros de téléphone internationaux
- Signalisation de numéros de téléphone: Transmission du numéro appelant (CLIP), masquage du numéro appelant (CLIR) ainsi que présentation de numéros de téléphone tiers (CLIP no-screening).
- Portabilité : Prise en charge de numéros de téléphone et de blocs de numéros de téléphone d'autres opérateurs de services ainsi que la portabilité à d'autres opérateurs de services
- Appels d'urgence: Redirection des appels d'urgence au centre d'appels d'urgence compétent

Toutes les fonctions sont fournies conformément à la législation et à la réglementation nationales du pays dans lequel la terminaison a lieu. Les conditions ainsi que les droits et obligations du client peuvent varier.

Les numéros de téléphone peuvent être mis à disposition par des fournisseurs de prestations intermédiaires. En cas de remplacement de ces derniers par N FON, le client autorise expressément N FON à transmettre (porter) les numéros et s'engage, le cas échéant, à signer la demande correspondante.

Dans le cas où des numéros de téléphone internationaux sont fournis en dehors du pays dans lequel la terminaison primaire a lieu, le client s'engage à se conformer à la législation nationale et aux prescriptions réglementaires en vigueur dans le pays concerné. Par conséquent, dans le cadre de l'utilisation correspondante de numéros internationaux, les caractéristiques énumérées pourraient ne pas être toutes mises à disposition, lorsqu'elles ne sont pas applicables dans le pays de la terminaison. Les conditions d'attribution et d'utilisation des numéros de téléphone internationaux sont décrites dans le document « Numéros de téléphone étrangers » disponible sur mynfon.com et/ou sur nfon.com.

4.1 Dispositions particulières pour la France

Lors de la terminaison d'appels en provenance du et à destination du réseau téléphonique public national français, les réglementations supplémentaires suivantes sont applicables:

- Appels d'urgence: NFON transmet, en principe, les appels d'urgence visant les numéros d'urgence (15, 17, 18, 112, 114, 115 ...) au centre d'appels d'urgence compétent, et ce à condition que l'alimentation électrique soit assurée et que chaque appareil soit affecté à son site géographique. Lorsque les appareils sont utilisés dans d'autres sites géographiques ou lorsqu'un appel est effectué à partir d'un appareil mobile, NFON transmet l'appel mais ne peut pas garantir la connexion au centre d'appels le plus proche (en particulier dans le cas d'appels où l'appelant est inaudible).
- CLIP no-screening: Lorsque le client utilise la possibilité d'afficher un autre numéro que le sien, il garantit NFON qu'il est titulaire du droit d'usage du numéro de téléphone affiché.⁵
- Annuaire : le client est informé qu'il peut être mentionné ou non sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire de services de renseignements et qu'il peut s'opposer à l'inscription de certaines données le concernant, dans les conditions prévues par la loi.

³ Le succès de la transmission d'appel en provenance de et à destination de participants en dehors de la plateforme NFON dépend du fournisseur de ou des services de transport du réseau

⁴ Numéros de téléphone visés au plan de numérotation national en vigueur, y compris les numéros géographiques, mobiles et certains numéros spéciaux sélectionnés

⁵ À cet effet, il doit être fourni pour chaque numéro de téléphone concerné la preuve correspondante à NFON

- Usage raisonnable forfaits illimités : les forfaits illimités sont destinés aux entreprises dans le cadre d'un usage conversationnel entre personnes physiques, et en dehors des professionnels des télécommunications: opérateurs, téléboutiques, téléprospection, phoning, centres d'appels, cartes prépayées, services vocaux. L'envoi de fax en nombres (fax mailing) est interdit depuis une licence Cloudya de NFON. En cas d'utilisation abusive d'un forfait illimité, NFON se réserve le droit de résilier le forfait illimité ou de le migrer automatiquement vers une offre à la consommation, sans droit de retour à une offre illimitée pour le Client, de facturer rétroactivement les consommations abusives au(x) tarif(s) adapté(s), et d'appliquer une pénalité forfaitaire de cent-cinquante (750) euros hors taxes par licence Cloudya. Peut être considéré comme abusive l'utilisation ininterrompue du forfait par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne, ou l'utilisation de process automatique pour le lancement des appels. Dans le cadre des forfaits illimités, les appels sont illimités vers les destinations incluses, hors numéros courts, numéros satellites, numéros spéciaux et numéros mobiles à services spéciaux (Mobility, Pager, Perso, Alternative, etc.).

L'utilisation du service par le client est soumise au respect des exigences légales et réglementaires en vigueur en France. En particulier, le client veille à ne pas utiliser le service pour se livrer à des activités illicites, ou pour diffuser des contenus illicites ou contraires aux bonnes mœurs ou portant atteinte aux droits de tiers.

5. Meet & Share

Le service "Meet & Share" propose des outils pour la collaboration en ligne. Les fonctionnalités suivantes sont disponibles sur toutes les applications web, de bureau et mobiles figurant sur nfon.com :

- Réunions : Réunions en ligne avec audio et vidéo⁶ pouvant accueillir jusqu'à huit participants. Les réunions peuvent être lancées de manière ad hoc.
- Modérateurs : Rôle spécifique du participant avec un contrôle étendu sur la réunion et la participation.
- Partage d'écran : Possibilité de partager le contenu de l'écran avec tous les participants.
- Mode invité : Possibilité d'inviter des participants externes à rejoindre les réunions.
- Numéros de composition : Possibilité de fournir un numéro de téléphone pour rejoindre une réunion.

De plus, il est possible de transformer un appel en réunion et d'activer le partage d'écran.

Un aperçu mis à jour de toutes les fonctionnalités disponibles pour les utilisateurs et les modérateurs est maintenu dans la vue d'ensemble du produit "Meet & Share" sur nfon.com.

- Option Plus : • Réunions plus grandes : Augmente le nombre de participants jusqu'à vingt-cinq.
- Planification : Possibilité de planifier des réunions ponctuelles ou récurrentes à l'avance.

6. Gestion des terminaux

Les services de « gestion des terminaux » permettent de relier les appareils physiques ou virtuels à la plateforme NFON pour l'exploitation. Ils se décomposent comme suit:

- La configuration automatique de terminaux certifiés (« Provisionnement terminaux »)
- La communication entre la plateforme NFON et les terminaux respectifs (« Connexion des terminaux »)

Il y a, en principe, trois catégories de terminaux qui peuvent être certifiés pour l'exploitation sur la plateforme NFON:

- Téléphones: avec ou sans fil, de même que les téléphones de conférence
- Gateways: par exemple, des Adaptateurs de Téléphones Analogiques (ATA)

⁶ La faisabilité technique des fonctionnalités audio et vidéo dépend de la configuration technique individuelle de chaque participant, telle que la disponibilité du microphone et/ou de la caméra

- Logiciels: des terminaux nécessitant des logiciels comme les Softphones, les applications mobiles

Les fonctionnalités spécifiques des terminaux sont prises en charge dans la mesure où cela est techniquement possible et en fonction des aspects liés à la sécurité. Ces fonctionnalités peuvent changer au cours du temps en raison du développement permanent des produits de la part du fabricant ou de la plateforme NFON.

La liste des terminaux certifiés et des fonctionnalités de ces terminaux peut évoluer pendant la durée du contrat. Une liste à jour des terminaux et des fonctions prises en charge est disponible sur mynfon.com et/ou sur nfon.com.

6.1 Provisionnement des terminaux

Le service « Provisionnement des terminaux » procure aux terminaux certifiés, de manière complètement automatique, les paramètres nécessaires à l'interaction avec les services de la Plateforme NFON.

- Gestion du Firmware: provisionnement et mise à jour automatique des logiciels des terminaux
- Auto-provisionnement: provisionnement de données complètes de configuration avec les paramètres nécessaires à la connexion de terminal à la plateforme NFON
- Provisionnement Zero Touch : configuration automatique des terminaux pris en charge via le serveur de redirection du fabricant

Le fonctionnement du service et la prise en charge de fonctionnalités spécifiques sur les équipements dépendent du support fourni par les fabricants respectifs, comme, par exemple, la mise à disposition de versions de micro logiciels (firmware) et l'exploitation de serveurs de redirection. En conséquence, la prise en charge des fonctionnalités spécifiques ou des terminaux dans leur ensemble ne peut être assurée tant que ces prestations préalables n'ont pas été réalisées.

6.2 Connexion des terminaux

Les terminaux peuvent interagir avec les services de la plateforme NFON par le biais de différentes interfaces techniques, dont :

- Téléphonie: transmission de signal d'appel et de voix au moyen du Voice over IP (VoIP) entre le terminal et la plateforme NFON
- Témoin d'occupation : indication du statut des appels d'autres extensions du même système de téléphonie
- Menu du téléphone: maîtrise de caractéristiques de performance déterminées directement depuis l'appareil
- Cryptage de la voix: dans la mesure où le terminal le permet, la téléphonie entre le terminal et la plateforme NFON peut avoir lieu de manière cryptée

Les caractéristiques Témoin d'occupation, Menu du téléphone et Cryptage de la voix nécessitent l'installation du terminal par le biais du provisionnement de terminaux. Pour les terminaux installés manuellement (équipements à préconfigurer), seule la caractéristique « Téléphonie » est prise en charge

7. Services additionnels

En complément des services désignés ci-dessus, les prestations suivantes sont disponibles

7.1 Option Mobilité

L'Option Mobilité ajoute les fonctionnalités d'un téléphone virtuel aux applications fournies à l'utilisateur dans le cadre des services de base:

- Téléphonie: Appels entrants et sortants directement dans l'application par le biais du Voice over IP (VoIP)
- Mobilité : Appels entrants ou sortants également sur le réseau mobile en déplacements sur les appareils mobiles

pris en charge

- Accessibilité optimale : accessibilité sous tous les numéros de l'extension attribuée à l'utilisateur à travers son application
- Concept d'un numéro unique (One-Number): seul le numéro unique de l'extension attribuée à l'utilisateur est affiché à l'interlocuteur

La qualité du service dépend de l'équipement informatique, du système d'exploitation, du navigateur et du réseau mobile de l'utilisateur. Ceux-ci ne font pas partie des services fournis.

La liste des équipements informatiques et des logiciels pris en charge peut évoluer pendant la durée du contrat. Une liste à jour des équipements informatiques et des logiciels pris en charge est disponible sur mynfon.com et/ou sur nfon.com.

7.2 CRM Connect

En combinaison avec l'"Option Mobilité", l'application de bureau Cloudya (Windows) peut être intégrée à un logiciel tiers pour afficher les contacts d'appels entrants et passer des appels à partir de systèmes distants en cliquant sur les contacts existants.

Les options suivantes sont disponibles :

CRM Connect

CRM Connect Plus

Une vue d'ensemble actualisée des fonctionnalités et des intégrations prises en charge est disponible dans la vue d'ensemble du produit "CRM Connect" sur nfon.com.

7.3 Softphone

Téléphone VoIP basé sur un logiciel pour la téléphonie directement depuis l'ordinateur. À cette fin, sont disponibles au choix:

- Nsoftphone Premium pour Windows

Un document de mise à jour des fonctionnalités spécifiques est disponible dans « Nsoftphone Windows » sur mynfon.com et/ou sur nfon.com.

7.4 Couplage Téléphonie-Informatique (CTI)

Les utilisateurs peuvent, à l'aide d'un logiciel supplémentaire, connecter un terminal sur un ordinateur afin de signaler les appels entrants sur l'ordinateur et de lancer des appels sortants via ce terminal.

À cette fin, sont disponibles au choix :

- NCTI Standard for Windows
- NCTI Standard for Mac
- NCTI Standard CRM for Windows
- NCTI Premium for Windows (nécessite l'installation d'un serveur)
- NCTI Premium CRM for Windows (nécessite l'installation d'un serveur)

Une vue d'ensemble régulièrement mise à jour des fonctions et terminaux pris en charge est fournie dans la vue d'ensemble des produits« NCTI Clients» disponible sur mynfon.com et/ou sur nfon.com

7.5 Poste opérateur

Grâce à un logiciel supplémentaire pour les ordinateurs sous Windows, les utilisateurs peuvent recevoir et transférer jusqu'à 20 appels en parallèles:

- Transmission aisée des appels au moyen d'une interface graphique
- Témoin d'occupation pour toutes les extensions
- Intégration des contacts de sources LDAP et de système de téléphonie

7.6 AI Essentials

AI Essentials est un pack complet regroupant plusieurs fonctionnalités d'intelligence artificielle et offrant les services suivants:

- **Transcription des appels** : Les appels entrants et sortants sont automatiquement convertis en texte. Les transcriptions sont disponibles pour les utilisateurs dans l'application, pour consultation et utilisation ultérieure.⁷
- **Résumé des appels** : À partir de la transcription, un résumé condensé de la conversation est généré automatiquement. Celui-ci offre aux utilisateurs un aperçu rapide du contenu et inclut également une courte liste de tâches possibles et de recommandations d'actions.
- **Nia – Assistant intelligent** : Nia est un assistant basé sur l'IA, intégré directement à la suite d'applications, et qui sera également disponible à l'avenir dans le portail d'administration. Nia fournit une assistance concernant les produits NFON, les réglages et des informations générales sur l'utilisation du service.

L'utilisation de ce produit constitue un traitement de données à caractère personnel, notamment par l'enregistrement et la transcription des conversations. Vous, en tant que client, êtes tenu, en qualité de responsable du traitement au sens du RGPD, de veiller à ce que les appelants soient informés, avant le début du traitement des données, que les conversations sont enregistrées et/ou transcrites.

Il est recommandé de vérifier les contenus générés par l'IA avant toute réutilisation.

Pour plus d'informations sur le traitement des données et l'utilisation des grands modèles de langage (LLM), veuillez consulter la politique de confidentialité: <https://www.nfon.com/de/privacy-center/cloudya-app/>

7.7 Nia FrontDesk

Nia FrontDesk est un assistant vocal propulsé par l'IA qui agit en tant que réceptionniste virtuel au sein du PBX Cloudya. La licence permet l'installation d'un ou plusieurs⁸ Nia FrontDesk et inclut les services suivants :

- **Accueil et compréhension des demandes**: les appelants sont accueillis de manière professionnelle. Les demandes ouvertes sont recueillies et interprétées en langage naturel.
- **Réponse aux questions standard**: en accédant à une base de connaissances configurée par l'administrateur, Nia FrontDesk répond aux questions fréquemment posées.
- **Routing intelligent des appels**: les appels sont transférés, sur la base de mots-clés ou de descriptions de problèmes, vers le service, le poste, la file d'attente, le groupe de compétences ou la personne appropriés.

L'utilisation de ce produit constitue un traitement de données à caractère personnel, notamment par l'enregistrement et la transcription des conversations. Vous, en tant que client, êtes tenu, en qualité de responsable du traitement au sens du RGPD, de veiller à ce que les appelants soient informés, avant le début du traitement des données, que les conversations sont enregistrées et/ou transcrites.

Il est recommandé de vérifier les contenus générés par l'IA avant toute réutilisation.

⁷Maximum 1200 minutes par mois et par utilisateur. Des minutes supplémentaires sont disponibles moyennant des frais additionnels.

⁸ Une limite d'utilisation équitable de 25 bots par licence s'applique.

Pour plus d'informations sur le traitement des données et l'utilisation des grands modèles de langage (LLM), veuillez consulter la politique de confidentialité: <https://www.nfon.com/de/privacy-center/cloudya-app/>

8. Obligations du client

Afin de garantir l'utilisation convenable des services fournis, le client est tenu de remplir les conditions suivantes:

- Provisionnement: configuration des services fournis selon le fonctionnement souhaité, dans la mesure où cela est prévu par le service respectif.
- Réseau: exploitation et maintenance d'une infrastructure de réseau professionnelle par laquelle les services fournis peuvent être atteints de manière optimale
- Accès Internet: fourniture d'un accès rapide à Internet qui soit suffisamment dimensionné⁹ pour l'utilisation prévue
- Prévention des abus: choix de mots de passe modernes et sécurisés et utilisation confidentielle des données d'accès pour les services fournis
- Utilisation conforme à la destination: utilisation des services fournis conformément à l'usage auquel ils sont destinés
- Prévention des dysfonctionnements: utilisation des services fournis sans altérer volontairement ou par négligence la prestation de services
- Préservation des droits des tiers: utilisation de tous les services fournis sans atteinte intentionnelle ou par négligence aux droits des tiers

Dans le cas où ces obligations ne seraient pas convenablement remplies par le client, NFON ne peut garantir la fourniture et la qualité du service, sans préjudice des droits d'action de NFON fondés sur un manquement à ces obligations (par exemple, résiliation, dommages-intérêts).

Une documentation relative aux exigences techniques aux fins d'utilisation des différents services est régulièrement mise à jour dans la brochure « Plug&Play » disponible sur my.nfon.com et/ou sur nfon.com.

⁹ pour chaque liaison vocale simultanée, la vitesse de transmission nécessaire est au minimum de 100 kbits/s dans les deux sens